



**COMITÉ DE SUIVI
Saint-Hyacinthe**

Rapport annuel 2024

Janvier 2025

Renseignements généraux

Titulaire des licences

Nom légal de l'entreprise	:	Pacific Canbriam Energy Limited
Numéro de l'entreprise du Québec (NEQ)	:	1173553745
Début et fin de l'exercice financier	:	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
Pour renseignements additionnels	:	M. Steve Glavac, ingénieur-conseil

Regroupement des licences

Modification(s) à signaler	:	Non
-----------------------------------	---	-----

Rapport annuel

Période visée	:	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
Adresse Internet de publication du rapport réservé aux activités du Comité (section publique)	:	https://comite-suivi-st-hyacinthe.ca/

Membre du comité

M. Martin Bazinet

Citoyen (Entrepreneur en construction)

M. David Bernard

Directeur du Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki

M. Hugo Bouvier

Citoyen

M. Claude Lemonde

Citoyen (Éleveur)

M. Pascal Simard

Directeur de l'aménagement de la MRC des Maskoutains

Claims et puits sur le territoire couvert par le comité

Licence n°	Puits n°
2005PG780	A274 (La Présentation)
	A281 (La Présentation)
	A282 Saint-Barnabé Sud
	A284 (Saint-Hyacinthe)
	A 273 (Saint-Hyacinthe)

Résumé des activités

Réunion annuelle

Le comité de suivi s'est réuni à une reprise, soit le 6 septembre 2024. La rencontre s'est tenue en mode virtuel sur la plateforme Microsoft Teams et quatre (4) des cinq (5) membres y ont assisté.

Après que les participants se soient présentés, la réunion s'est amorcée avec une présentation de la compagnie Pacific Canbriam.

Les membres ont abordé entre autres les objectifs du comité, son fonctionnement, le contexte réglementaire dans lequel il s'inscrit, son mandat, sa composition, ses modalités de fonctionnement de même que les obligations respectives de la compagnie et des membres du comité.

Par la suite, les membres ont traité du suivi de la licence et reçu des informations générales sur celle-ci et sur les puits associés. L'état de la situation actuelle en regard des lois relatives à l'exploration gazière adoptées par le gouvernement du Québec a été l'objet d'échanges de même que les activités sur les puits et les inspections effectuées en 2024 et prévues pour l'année 2025, ces interventions consistant principalement à assurer l'entretien et l'inspection régulière des sites. De plus, le Plan 2025 de Pacific Canbriam pour la fermeture définitive des puits a été présenté, précisant que les opérations débuteront en 2025, se termineront en 2026 et que la réhabilitation des sites se poursuivra au-delà de cette date.

Finalement, les membres du comité ont posé des questions au représentant désigné de Pacific Canbriam, M. Steve Glavac, et, par le fait même, exprimé leurs opinions et leurs préoccupations sur différents sujets.

La présentation par ordinateur (*PowerPoint*) et le compte rendu de cette rencontre ont été déposés dans le site web créé pour le comité, et ce, conformément à la loi. Ces documents sont publics.

Dépenses

DÉPENSES	COÛTS
Hébergement du site web	951,42 \$
Honoraires du consultant	13 770,00 \$
TOTAL	14 721,42 \$